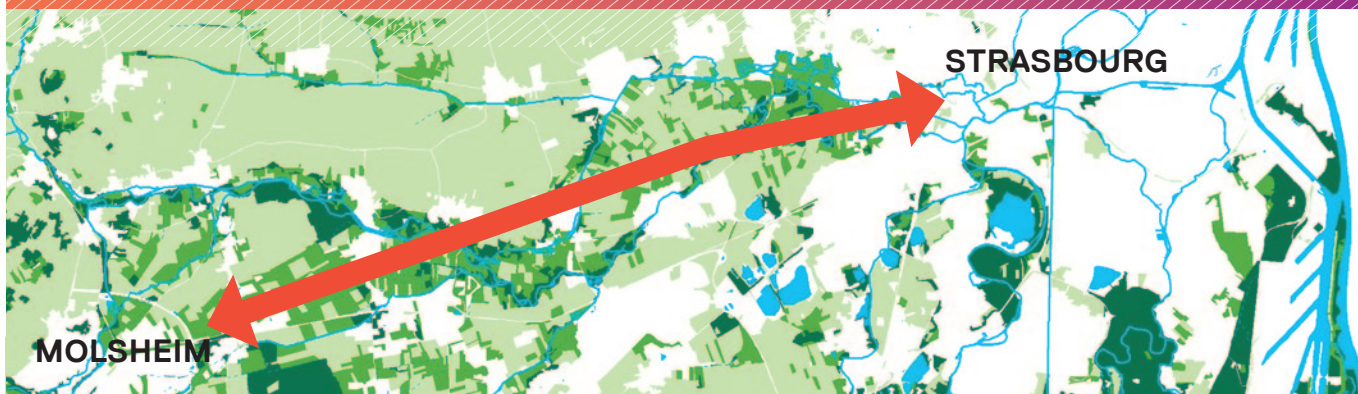


CONCEPT → OBJET AVB → **PROJET**

DÉCLINER UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE D'IMPORTANCE NATIONALE 3/3

COMMENT L'INTÉGRER A TOUTES LES ÉCHELLES ?



La ville sans nature est contre-nature

× ×

S'engager dans la voie du développement durable, c'est s'appuyer sur le socle des ressources du territoire (eau, sol, biodiversité...). En raison des intérêts qu'il supporte (naturels, économiques, sociaux), il sous-tend l'organisation urbaine, fonde la spécificité, l'identité et l'attractivité d'un territoire. Alors, justement, de nombreuses questions se posent pour les territoires porteurs de continuités écologiques : ne faut-il pas construire le territoire en intégrant aussi son armature d'espaces naturels et agricoles ? Comment le concrétiser ?

Une réponse à ces interrogations a été étudiée sur l'exemple de la continuité écologique de la Bruche entre Molsheim et Strasbourg.

Intégrer une continuité écologique et les services qu'elle rend sont des questions émergentes dans les réflexions urbanistiques. Le défi à relever est de répondre à une équation complexe : préservation des ressources naturelles et développement d'un territoire attractif et d'une urbanisation durable.

Chaque échelle de territoire est pertinente pour y réfléchir et permet d'apporter un niveau d'analyse et des traductions qui se concrétisent différemment dans les réflexions des urbanistes.

Chaque projet, du document d'urbanisme à un projet de construction isolé, est une pièce du puzzle qui permet, à son échelle, d'optimiser la relation ville-nature.

Les collectivités territoriales ont un rôle majeur dans la mise en œuvre de cette démarche. Aussi, chacun peut préserver ou créer un bout de continuité écologique à son niveau.





La biodiversité dans la ville à toutes les échelles

Le grand territoire

Appréhender les enjeux de la continuité tant écologiques que socio-économiques doit pouvoir trouver une réponse dans les documents d'urbanisme et préfigurer des orientations adaptées qui permettent d'allier préservation et développement.

Le projet de territoire identifié dans le document d'urbanisme (PADD) prend ainsi en considération l'analyse du territoire et le rapport entre les éléments « naturels », « bâtis » et leurs usages. Les traductions dans les pièces réglementaires (DOO pour les SCoT, Règlements écrit et graphique et OAP pour les PLU) proposent des applications concrètes sur le territoire.

Le quartier

Pour construire une opération d'ensemble durable, il est nécessaire de dépasser l'approche de l'urbanisme réglementaire, qui oppose les zones urbanisées aux zones naturelles et agricoles, pour penser la continuité écologique comme partie intégrante du projet.

La connaissance du site est un des fondements de la démarche. Une connaissance environnementale (faune-flore, pédologie...) en amont de la conception permet de mettre le projet en adéquation avec ces caractéristiques. L'objectif est de définir les opportunités à saisir et les potentialités du site pour une valorisation économique et sociale de la continuité dans le respect de son intégrité écologique.

La parcelle

Les réponses pour décliner les continuités écologiques dans un projet urbain sont nombreuses. Cela peut passer par des prescriptions sur la palette végétale utilisée, les surfaces végétalisées, le type de revêtement et mobilier urbain, des prescriptions particulières favorables à une espèce présente sur le site...



Il n'y a pas de trop petit projet pour mettre en œuvre la TVB

L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITÉ DANS LA VALLÉE DE LA BRUCHE, DES IDÉES POUR AMÉLIORER LA RELATION VILLE-NATURE

Organiser les lisières (vues maintenues vers le milieu naturel, clôtures à claire voie pour le passage de la faune, végétalisation des voiries pour créer des « liens verts » entre milieux urbain et naturel, revêtements perméables pour les cheminements piéton-cycle...)

Impulser une nouvelle architecture

(implantation et volumétrie du bâtiment organisé au regard du milieu naturel, façades tournées vers le milieu naturel, matériaux et couleurs adaptés, végétalisation des toitures et des murs...)

Organiser les déplacements

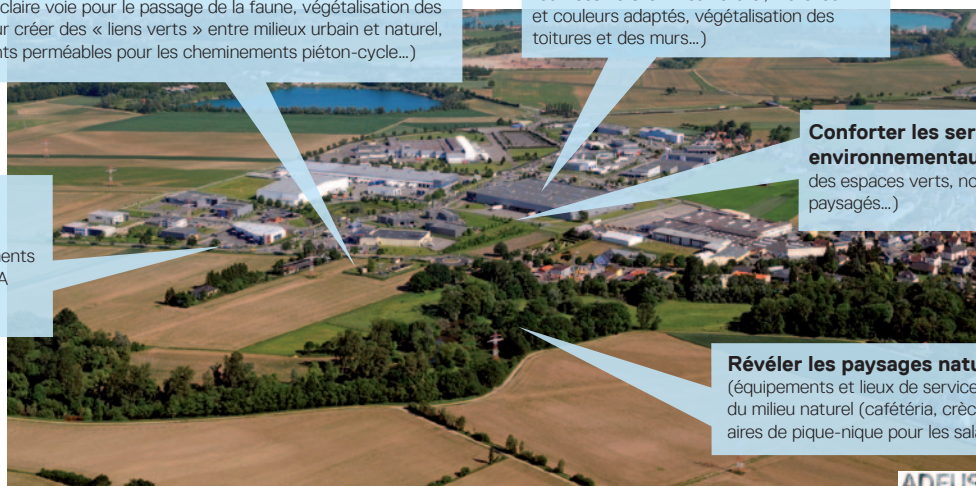
(création de cheminements piéton-cycle entre la ZA et le milieu naturel...)

Conforter les services environnementaux

(gestion différenciée des espaces verts, noues et bassins de rétention paysagés...)

Révéler les paysages naturels

(équipements et lieux de services au regard du milieu naturel (cafétéria, crèche...), aires de pique-nique pour les salariés...)



ADEUS

LES TRAVAUX ADEUS

La déclinaison d'une continuité écologique d'importance nationale, Les expertises de l'ADEUS, déc. 2013

<http://www.adeus.org/productions/la-declinaison-d2019une-continuite-ecologique-d2019importance-nationale>



L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS**

Équipe projet : **Valentine Ruff (chef de projet), Anaïs Gsell-Epailly, Maryline Roussette**
N° projet : **3.3.2.1** - Photo : **Jean Isenmann**
Mise en page et schéma : **Sophie Monnin**

© ADEUS - Février 2014

Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org